

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2026.14

Nombre de membres

En exercice 58
Présents 8
Votants 9
Contre 0
Abstention 0

Date d'affichage

10/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq février, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, **l'an deux mille vingt-six et le quatre mars**, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Annick LEHNEBACH, Williams DUFOUR, Jacques ORIOI, Michel GALLICE, Chantal PEGOUD, Gilbert LONGO, Christian BERTHOLLIER, Patrick GAUDE, Alain PERROT avec pouvoir à Christian BERTHOLLIER

Secrétaire de Séance : M. Gilbert CONGO

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2025
BUDGET EAU
POTABLE**

Le Conseil Syndical,

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget eau potable,

Après avoir constaté les résultats du budget eau potable, s'établissant comme suit :

Section de d'Exploitation :

Résultat de l'exercice 2025 (A)	442 475,18
Report de l'exercice 2024 (B)	669 866,75
Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)	1 112 341,93

Section d'Investissement :

Solde d'exécution 001 (avec les résultats reportés) (C)	158 077,78
---	-------------------

Restes à réaliser :

Dépenses :	Recettes :	Soldes des restes à réaliser (D) :
3 485 989,86	909 284,86	-2 576 705,00

Besoin de financement de la section d'investissement :

Besoin de financement (E=C+D)	2 418 627,22
-------------------------------	---------------------

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation en section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	0,00 €
Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 112 341,93 €

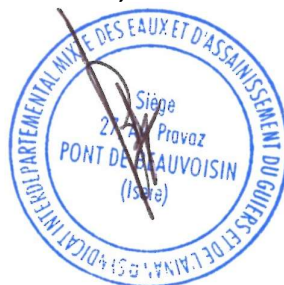
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 6 mars 2026

Le Président, C. BERTHOLIER



REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com